

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Affaire suivie par : Bertrand LE BERRE
Tél. : 02 49 10 41 26
Mél. : ars-dt44-sspe@ars.sante.fr
Télécopie : 02 49 10 43 94

Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray – BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Référence à rappeler :
BLB 20 UEOL aut. expl. parc La remaudière,Vallet,La regrippière Soc Ferme éol Haut Vignoble .docx/JT
V/référence :Votre envoi du 5 mai 2015 – affaire suivie par Lydie Bourguine

Nantes, le **26 MAI 2015**

Objet : Avis pour la contribution de l'autorité environnementale sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien situé sur les communes de La Remaudière, Vallet et La Regrippière. Ce dossier est présenté par la Société « ferme éolienne du haut vignoble » (4 éoliennes Enercon E92 et 2 éoliennes E82).

Suite à votre transmission, ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous faire part des remarques suivantes sur ce projet :

Bruit :

La méthode utilisée par le bureau d'étude ECHOPSY pour calculer les émergences à partir des niveaux résiduels est adaptée à la situation.

Au regard de l'arrêté du 26 août 2011, les émergences engendrées **en journée** par les cinq éoliennes respectent la réglementation.

En période nocturne, le respect des normes sera conditionné au suivi des plans de fonctionnement détaillés p 51 et 52 de l'étude d'impact acoustique qui prévoient dans certaines conditions de vent le bridage de certaines machines.

Des campagnes de mesures effectuées sur le parc en activité devront permettre de vérifier les hypothèses figurant dans l'étude d'impact.

P/La Directrice Générale,
Par délégation
Le Responsable du Département
Sécurité Sanitaire des Personnes et de
L'Environnement
Délégation Territoriale de la Loire-Atlantique

Régis LECOQ